



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique

Réf : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.68.20

☎ : 04.68.35.56.84

**ARRETE PREFECTORAL N° 2359/07**

**portant suppléance du Préfet.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

**VU** le décret du 29 avril 2004 nommant M. Thierry LATASTE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

**VU** le décret du 30 janvier 2006 nommant M. Didier SALVI Sous-Préfet de CERET ;

**SUR** proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : M. Didier SALVI, Sous-Préfet de CERET, est désigné pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales le mardi 10 juillet 2007.

**ARTICLE 2** : M. le Sous-Préfet de Céret et Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Sous-Préfet de Prades et à M. le Directeur de Cabinet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 6 juillet 2007  
LE PREFET,

Photocopie certifiée  
conforme à l'original

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de Cellule d'Appui Juridique

  
Marie-Hélène SAUVAGEOT

  
Thierry LATASTE

0001



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique

Réf : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.68.20

☎ : 04.68.35.56.84

ARRETE PREFECTORAL N° 2360 / 07

portant suppléance du Préfet.

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 29 avril 2004 nommant M. Thierry LATASTE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 16 novembre 2006 nommant M. Bernard MOULINÉ Sous-Préfet de PRADES ;

**SUR** proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : M. Bernard MOULINÉ, Sous-Préfet de PRADES, est désigné pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales les jeudi 19 et vendredi 20 juillet 2007.

**ARTICLE 2** : M. le Sous-Préfet de Prades et Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Sous-Préfet de Céret et à M. le Directeur de Cabinet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

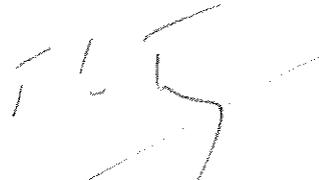
PERPIGNAN, le 6 juillet 2007

LE PREFET,

Photocopie certifiée  
conforme à l'original

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de Cabinet Adjoint

  
Marie-Hélène SAUVAGEOT

  
Thierry LATASTE

nmj